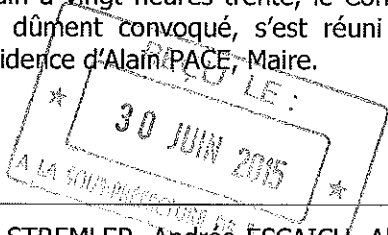



<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 3 Absents : 4 Votants : 25 Pour : 25</p>	<p>L'an deux mille quinze, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 18 juin 2015</p> 
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Michel PASDELOUP à Alain PACE, Bernadette SERRES à Carine PAILLAS, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Laurent VALLET, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA</p> <p>Secrétaire de séance : Corine CORDELIER</p>	
<p>N° 4314</p> <p>OBJET :</p> <p>Autoriser le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité</p>	<p>Le Maire expose à l'assemblée</p> <p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 – 1° et/ou l'article 3 – 2° ;</p> <p>Vu l'avis du CT en date du 12 juin 2015 ;</p> <p>Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),</p> <p>Il est demandé au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants : <p>2 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 17h30 1 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 12h 1 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 15h 3 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 16h 2 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 10h 1 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 13h 1 adjoint technique de 2^e classe à TNC 20h</p> <p>La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires <p>La présente abroge et remplace la délibération n° 4265 du 17 septembre 2014 à compter 29 août 2015</p>

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <p>* Adopte la proposition du Maire à savoir de créer les postes suivant :</p> <p>2 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 17h30 1 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 12h 1 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 15h 3 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 16h 2 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 10h 1 adjoint d'animation de 2^e classe à TNC 13h 1 adjoint technique de 2^e classe à TNC 20h</p> <p>* Modifie ainsi le tableau des emplois,</p> <p>* Inscrit au budget les crédits correspondants</p> <p>* Précise que les postes seront créés à compter du 29 août 2015</p> <p>Le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 30 JUIN 2015</p> <p>Affiché le : 30 JUIN 2015</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 26 juin 2015</p> <p style="text-align: center;"> Le Maire Alain FACE </p> 

REÇU LE :
30 JUIN 2015
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MILLET